

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 430

présenté par

M. Baupin, M. Cavard, Mme Massonneau, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, Mme Bonneton, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 23 QUATER, insérer l'article suivant:**

Afin d'anticiper les impacts économiques, sociaux et professionnels de la transition énergétique, le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} juillet 2016, un rapport sur les transitions professionnelles liées à la transition énergétique, permettant, dans le cadre du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles :

- d'identifier les certifications existantes en lien avec la transition énergétique et le besoin de nouvelles certifications ;
- d'identifier les compétences et l'offre de formation manquante pour répondre aux besoins de la transition énergétique et de proposer aux organismes paritaires collecteurs agréés de la formation professionnelle d'intégrer ces besoins à leur politique d'achats ;
- de proposer aux partenaires sociaux de définir un socle de compétences de base liées à la transition énergétique et de rendre éligibles au compte personnel de formation tout ou partie des certifications précédemment identifiées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose qu'un rapport soit établi afin de bâtir, dans le cadre du CNEFOP (conseil national à l'emploi, la formation et l'orientation professionnelles) une offre de diplômes, titres et certifications correspondant aux besoins de compétences identifiées pour assurer la transition professionnelle des individus vers les métiers de la transition énergétique.

Il correspond à la priorité 2 de l'axe 5 de la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 adoptée le 4 février 2015 en Conseil des ministres qui prévoit « Accompagner les transitions professionnelles ». L'enjeu est de mettre en place l'offre de formation et les parcours nécessaires à doter les salariés d'aujourd'hui et de demain des compétences qui permettront à notre économie de relever les défis de la transition énergétique. Les partenaires sociaux, à travers l'identification du socle de compétences et des certifications liées à la transition énergétique éligibles au compte personnel de formation, seront fortement impliqués dans la préparation de la transition énergétique, dans le cadre du CNEFOP et des instances paritaires compétentes en matière de formation et de certification.

Il est important que ce débat associant l'ensemble des partenaires sociaux soit engagé avant la conférence Climat qui se tiendra à Paris en décembre 2015.